

# Concours d'écriture à partir du chemin des contes et légendes

## Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022

### Article 1 : organisation

Le comité des fêtes de Ceillac organise un concours d'écriture, à participation gratuite, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022.

### Article 2 : conditions générales de participation

#### 2-1 Participants :

Ce concours est ouvert à 2 catégories :

- Enfant jusqu'à 11 ans inclus
- Enfant plus de 11 ans

#### 2-2 But du concours :

Ce concours a pour but de créer une histoire à partir du chemin des contes et légendes qui se trouve à Ceillac. Dans cette histoire tous les personnages des sculptures devront apparaître et avoir un rôle plus ou moins important. L'histoire devra avoir du sens et l'originalité sera le maître mot du jury.

Le narrateur de l'histoire pourra être un « personnage sculpture » ou être complètement extérieur aux personnages du chemin.

### Article 3 : inscriptions et date limite de dépôt

Les inscriptions et les dépôts sont possibles entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août par mail : [animation@ceillac.fr](mailto:animation@ceillac.fr)

Ou dans la boîte aux lettres qui se trouvera au pont du départ du chemin contes et légendes.

Il faudra préciser la catégorie de concours, les nom, prénom, adresse postale, adresse mail et téléphone et y joindre la feuille d'inscription. **Sans feuilles d'inscription les candidatures ne seront pas prises en compte.**

Ces informations seront collectées par Arlène BUZET (service animation de la mairie de Ceillac) puis les histoires seront transmises aux membres du jury de manière anonyme.

### Article 4 : modalités de participation

#### 4-1 Dépôt des histoires :

Chaque participant ne peut déposer que 1 histoire (manuscrite ou taper à l'ordinateur), attention si manuscrite le document devra être lisible.

#### 4-2 Confirmation du dépôt

L'organisateur-réceptionneur (Buzet Arlène) enverra une confirmation (mail ou SMS) de réception à chaque participant.

### Article 5 : Jury

Le jury sera composé de 6 personnes : Marie-Françoise Reynaud (trésorière du comité des fêtes), Céline Viala (secrétaire du comité des fêtes), Françoise Fournier (présidente du comité des fêtes), Béatrice Luche (Elue à la mairie de Ceillac), Christian Grossan et Muriel Bérard (initiatrice de ce concours).

### Article 6: Délibération du jury et Remise des prix

Le jury délibérera du 31 août au 6 septembre 2022.

La communication des résultats se fera via mail (pour les lauréats), la page Facebook du comité d'animation de Ceillac ainsi que sur le site internet du village [ceillac.fr](http://ceillac.fr).

Les 3 premiers des 2 catégories seront récompensés. Les premiers de chaque catégorie verront leur conte affiché à l'entrée du chemin des contes et légendes.

Les histoires primées seront exposées via Facebook et [ceillac.fr](http://ceillac.fr). Il sera apposé les nom / prénom et âge de leur auteur.

Les prix des candidats devront être retirés auprès du service animation de la mairie de Ceillac et de sa responsable Arlène Buzet. Ils seront gardés le temps nécessaire si les personnes ne peuvent les retirer rapidement. Si un envoi est demandé il sera à charge financière du participant.

### Article 7 : Divers

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation du concours si les circonstances l'imposaient.

En participant à ce concours, l'auteur déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement par signature du feuillet d'inscription.

Le feuillet d'inscription pourra être envoyé par mail à la demande des participants en plus de ce règlement.

## Contact concours :

BUZET Arlène

06 30 73 31 78 – [animation@ceillac.fr](mailto:animation@ceillac.fr)